



## CHAVANNES-SUR-MOUDON

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Chavannes-sur-Moudon soumet à l'enquête publique du **02 juillet au 31 juillet 2022** :

- **le Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement (RPACom) ;**
- **le Plan de la détermination, selon l'art. 41a OEaux, de l'espace réservé aux eaux (ERE) ;**

Elle met également en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui l'accompagne. Le dossier peut être consulté au greffe communal durant les heures d'ouverture du bureau (mercredi de 18h30 à 20h00) ou sur demande à la Municipalité de Chavannes-sur-Moudon. L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la commune ([www.chavannes-sur-moudon.ch](http://www.chavannes-sur-moudon.ch)).

Les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité

**Présence de M. Barahona, du bureau NPPR,  
le mercredi 27 juillet 2022  
de 18h30 à 20h00**